

Rapport de la session d'été 2024

Du 27 mai au 14 juin 2024

Par Christian Steiner, secrétaire du groupe

Couper dans le lard

En 1476, les Confédérés n'en croyaient pas leurs yeux. Dans la petite ville de Grandson, ils avaient battu Charles le Téméraire pour la deuxième fois et s'étaient emparés d'un trésor qui, depuis, est devenu une légende. Selon elle, les soldats se disputaient le butin, faisaient fondre beaucoup de pièces d'argenterie, de bijoux sans toujours reconnaître leur valeur réelle, tout simplement parce qu'ils ne savaient pas que de telles choses existaient.

La ministre des Finances Karin Keller-Sutter ne peut malheureusement pas compter sur un nouveau « butin des Bourguignons ». En revanche, dans ce pays, seules les exigences envers le budget fédéral augmentent. Aucun bienfait ne semble trop insignifiant au Parlement pour qu'il puisse encore parler d'un peu d'argent. Il n'y a aucune trace de subsidiarité ni de bon sens.

Cela place la Confédération dans un conflit d'objectifs. Où doit-elle trouver l'argent pour financer ses tâches ? De nouvelles dettes ne sont pas la bonne solution. On peut l'observer actuellement en Europe ou aux États-Unis. En France, l'État doit déjà dépenser plus d'argent pour rembourser la dette que pour l'éducation. De nouveaux impôts nuisent également au pays et réduisent l'incitation au travail ou entraînent la délocalisation des entreprises. La création de soi-disant « fonds spéciaux » dont le centre gauche se fait une spécialité, qui ne servent qu'à contourner le frein à l'endettement, à faire peser des charges sur les générations futures et au final à nuire à notre pays.

Reste l'épargne. La situation devrait ainsi nous pousser à saisir l'occasion pour de se débarrasser du lest superflu et de se poser la question la plus importante : le pays a-t-il besoin de ceci ou de cela ou est-ce simplement un « nice to have » ? Pour savoir comment le PLR entend y parvenir, lisez le rapport de session. Bonne lecture !

1 Le Conseil des États et le Conseil national considèrent que l'arrêt de la CEDH est respecté par la Suisse

Le PLR a réagi avec détermination à l'arrêt controversé de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) dans l'affaire des « aînées pour le climat ». Ce jugement a suscité de vastes discussions, car il outrepassé les compétences de la CEDH et ne respecte pas les processus de décision démocratiques de la Suisse. Le PLR réaffirme son soutien à la CEDH, mais condamne sa jurisprudence activiste.

Le PLR soutient également la déclaration du [Conseil des États](#) et du [Conseil national](#) sur l'arrêt de la CEDH. Elle souligne que la Suisse a déjà rempli ses obligations en adoptant la nouvelle loi sur le CO2 et d'autres mesures et qu'il n'y a pas lieu de donner d'autres suites à l'arrêt. Il est ainsi clairement établi que la Suisse a déjà pris des mesures suffisantes pour lutter contre le changement climatique. Le parti s'engage pour une collaboration constructive avec les institutions internationales, mais souligne la nécessité de lignes directrices claires afin de limiter les compétences de ces institutions et de préserver leur crédibilité.

Le conseiller aux États Andrea Caroni a déposé deux interventions qui revêtent une grande importance. D'une part, il demande au Conseil fédéral de prendre des mesures, en collaboration avec les autres États membres de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), visant à [rappeler la CEDH à sa mission première](#). Celles-ci incluent la protection des individus contre les atteintes de l'État. Andrea Caroni souligne que la CEDH ne devrait pas autoriser les recours idéologiques des associations et ne devrait pas restreindre la marge d'appréciation des États par des interprétations étendues. À cet effet, il faut négocier un 17e protocole à la CEDH qui soit contraignant et qui fixe des garde-fous clairs à la Cour européenne des droits de l'homme. Une [autre intervention](#) du conseiller aux États Andrea Caroni vise à ce qu'à l'avenir, ce soit le Parlement et non plus le Conseil fédéral qui propose les candidatures pour le siège suisse à la CEDH. Cela renforcerait la légitimité des membres suisses à la CEDH et améliorerait le contrôle démocratique de leur nomination.

2 Le PLR s'engage pour des finances fédérales saines

Les perspectives financières de la Confédération sont sombres. Elle est menacée par un déficit structurel de plusieurs milliards qui va fortement augmenter. Cela est inquiétant, car le modèle à succès suisse repose sur des finances saines et le respect impératif du frein à l'endettement. Le frein à l'endettement garantit une politique financière durable et donc la stabilité. Le Conseil des États a réussi un premier test en empêchant un deal entre le Centre et le PS qui voulait faire sauter le frein à l'endettement et créer un fonds pour l'Ukraine et l'armée.

C'est dans ce contexte que le PLR a déposé deux interventions parlementaires, contribuant ainsi de manière déterminante au débat sur les finances fédérales. Une [première intervention](#) demande au Conseil fédéral d'élaborer un rapport sur les mesures de contre-financement des projets coûteux. Il s'agit ainsi d'endiguer préventivement les souhaits de dépenses et de promouvoir la compréhension de la politique financière par le Parlement et le peuple.

La [deuxième intervention](#) demande au Conseil fédéral de présenter des mécanismes possibles permettant de calculer la contribution de la Confédération à l'AVS autrement que par un pourcentage fixe des coûts. Un changement de système permettrait de garantir que les dépenses de la Confédération pour l'AVS n'augmentent pas plus que les recettes. On pourrait envisager de lier la contribution fédérale à l'évolution des recettes de la TVA ou à d'autres indicateurs.

3 Les Suisses sont conscients des coûts des initiatives en matière de santé

En disant non à l'initiative sur les primes, les Suissesses et les Suissesses ont envoyé un signal clair : le tournant sociopolitique tant annoncé, surtout dans les médias, après l'acceptation de la 13e révision de l'AVS, n'a pas eu lieu. Grâce à la campagne « 2xNON » menée par le PLR, à laquelle on ne prédisait que de modestes chances de succès au début de la campagne, le projet du PS et des syndicats, qui se chiffre en milliards, a pu être clairement rejeté et la classe moyenne épargnée.

De véritables solutions libérales plutôt que du marketing inutile

L'initiative de frein aux coûts du Centre, conçue dès le départ comme un pur instrument de marketing, a été encore plus nettement rejetée. Au lieu d'un populisme bon marché sur le dos de toute une profession (soignants, médecins...), qui rappelons-le est en première ligne 24 heures sur 24, 365 jours par an, lorsque nous ne sommes pas bien, il faut des propositions concrètes pour freiner les coûts de la santé. La nécessité d'agir reste grande et les politiques sont appelés à agir, le président Thierry Burkart l'a encore clairement exprimé lors du dimanche de la votation.

C'est la raison pour laquelle nos élus siégeant dans les commissions de la santé ont travaillé intensivement ces derniers mois et ont mis en place différentes exigences : nous demandons par exemple l'introduction d'autres modèles d'assurance maladie (comme l'assurance maladie « budget »), afin de renforcer la liberté de choix des patients et la concurrence entre les fournisseurs de prestations. Les contrats pluriannuels constituent un élément de notre proposition, pour lequel nous avons pu fêter un succès lors de la dernière session d'été. En effet, après le Conseil national, le Conseil des États a également approuvé une motion correspondante de la CSSS-N, déposée par le PLR. Ainsi, à l'avenir, davantage de moyens seront investis dans la prévention et une première pierre de la mosaïque menant à un modèle d'assurance maladie « budget » est posée. Soyez assurés, chères lectrices et chers lecteurs, que le PLR ne lâchera pas le morceau.

Outre le rejet des initiatives sur la santé, la loi sur l'électricité a été acceptée et celle sur l'intégrité physique a été rejetée. Les deux décisions populaires sont allées dans le sens du PLR et ont fait de ce dimanche de votation un succès total pour le PLR.

4 Durcissement de la politique d'asile avec l'Érythrée en point de mire

Le PLR a pris des mesures décisives pour renforcer le système d'asile de notre pays. L'un des points forts a été l'adoption par le Conseil national et le Conseil des États de trois motions visant à améliorer la situation en matière d'asile. La [motion](#) de la conseillère aux États Petra Gössi demande au Conseil fédéral de conclure un accord de transit avec un pays tiers. L'objectif est que les demandeurs d'asile érythréens déboutés soient d'abord conduits dans un pays tiers, puis ramenés en Érythrée. La motion a été largement soutenue au Parlement et envoie un signal clair : la Suisse ne servira pas de destination finale aux demandeurs d'asile déboutés. Le conseiller national Christian Wasserfallen a souligné la nécessité de cette « petite offensive » pour montrer à la population que la Suisse agit avec détermination. Petra Gössi a expliqué, pour sa part, que l'accord a également un effet dissuasif visant à décourager les demandeurs d'asile potentiels d'entreprendre le dangereux voyage via la Méditerranée. La recherche d'un pays de transit est en cours, et le PLR montre qu'avec de la conviction et des approches innovantes, des progrès peuvent être réalisés. Tout aussi importante est l'adoption de la [motion](#) du conseiller aux États Andrea Caroni, qui demande des mesures contre les étrangers qui soutiennent par la violence le régime qu'ils prétendent avoir fui. Cette initiative vise à garantir la sécurité publique et à empêcher les abus du système d'asile. Andrea Caroni souligne que les personnes qui cherchent refuge en Suisse ne peuvent pas en même temps prendre violemment fait et cause pour le régime qu'elles ont fui. De plus, la [motion](#) de l'ancien conseiller aux États Philippe Bauer a également été adoptée. Elle demande un examen et une adaptation des partenariats migratoires afin de rendre les retours plus efficaces. Avec ces trois motions adoptées, le PLR démontre qu'il agit sur des sujets difficiles et développe des solutions pragmatiques afin de préserver l'intégrité du système d'asile de notre pays.

5 Plus de logement dans les villes

Le constat est édifiant, nous ne construisons pas assez de logements en Suisse. Bien souvent, les projets échouent à cause des normes liées à la protection contre le bruit et c'est surtout le cas dans les villes. Si des immeubles anciens doivent être rénovés ou surélevés, cela n'est bien souvent pas possible parce qu'ils sont situés le long de rues trop bruyantes. Cela est également dû à l'interprétation des tribunaux, qui ne veulent pas prendre en compte qu'il existe des fenêtres et des aérations modernes et qui permettent de bien protéger les habitants contre le bruit. Les chambres fédérales veulent résoudre ce problème en modifiant la loi sur la protection de l'environnement, afin que l'on puisse enfin construire davantage de logements. Ainsi, les projets dans les zones où les valeurs limites sonores sont dépassées doivent pouvoir être autorisés si une ventilation contrôlée est installée dans les logements. Cela doit également être possible si, à titre d'alternative, au moins la moitié des pièces sensibles au bruit par unité d'habitation dispose de fenêtres calmes. C'est ce qu'a décidé le Conseil des États. La Chambre basse veut également autoriser la construction de logements dans les zones concernées si au moins une pièce sensible au bruit dispose d'une fenêtre calme dans chaque appartement et s'il existe un espace extérieur calme et utilisable à titre privé. Par ailleurs, le Conseil des États a allégé le projet. Il retourne maintenant au Conseil national pour l'élimination des divergences restantes.

6 Boost pour les EPF avec des fonds accrus et des taxes majorées pour les étudiants étrangers

Les Écoles polytechniques fédérales (EPF) et les hautes écoles bénéficieront de 152 millions de francs supplémentaires entre 2025 et 2028, suite à la décision du Conseil national d'augmenter les fonds alloués à la formation et à la recherche. Cette décision est intervenue après des critiques sévères de la part des institutions concernées, dont les EPF et les universités, contre les coupes budgétaires initialement prévues par le Conseil fédéral. En réponse, le Parlement a non seulement annulé une réduction de 100 millions de francs pour les EPF, mais a aussi approuvé un triplement des taxes pour les étudiants étrangers afin de fournir davantage de moyens à ces institutions.

7 Le Conseil des États choisit de mettre la priorité sur la sécurité

Le Conseil des États a approuvé lundi une hausse significative du plafond des dépenses militaires pour la période 2025-2028, ajoutant 4 milliards de francs supplémentaires et portant ainsi le budget total à 29,8 milliards de francs. Le Conseil fédéral avait initialement proposé un plafond des dépenses de 25,8 milliards de francs pour cette période. Cependant, face à la situation sécuritaire préoccupante en Europe, la commission a insisté sur la nécessité d'un renforcement rapide des capacités de défense en soulignant que la plupart des pays voisins augmentaient leurs dépenses militaires, l'OTAN recommandant même 2 % du PIB.

Mais le Conseil des États a également fait preuve de clairvoyance. Une proposition déposée à la dernière minute par le conseiller aux États Benjamin Mühlemann (GL) a été adoptée. Celle-ci prévoit de compenser les 4 milliards supplémentaires par des coupes dans la coopération au développement (50 pour cent), l'autre moitié par des consignes d'économie dans le propre domaine du DDPS. Avec cette décision, la Suisse marque un tournant dans sa politique de défense et donne plus de poids à la sécurité nationale.

8 Loi sur les cartels : coup de frein au Conseil des États

On s'attendrait à ce qu'une révision de la loi sur les cartels soit une affaire technique. Mais la première délibération du projet au Conseil des États a donné lieu à un débat animé. Après tout, « nous opérons à cœur ouvert sur notre régime de libre concurrence », comme l'a exprimé le conseiller aux États PLR Andrea Caroni dans une intervention.

La modification de la loi sur les cartels présentée par le Conseil fédéral comprend le renforcement du droit civil des cartels, la modernisation du contrôle des concentrations et un meilleur droit d'opposition. Mais c'est surtout la notion d'« atteinte considérable à la concurrence » qui a été controversée au Conseil des États.

Malheureusement, la majorité du Conseil des États s'est prononcée contre la prise en compte de critères qualitatifs et quantitatifs dans l'évaluation de l'importance des accords en matière de concurrence et, au-delà, du caractère nuisible d'un accord en matière de concurrence dans un cas concret.

Le projet va maintenant être soumis au Conseil national, où il fera encore l'objet de discussions.

9 De l'équité pour les entrepreneurs

Le Conseil national a décidé que les entrepreneurs qui cotisent chaque mois à l'assurance chômage devraient également recevoir une indemnisation en cas de chômage. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas en raison de divers obstacles qui ne peuvent être surmontés qu'au terme de longs processus.

Cette importante réforme a été lancée en 2020 par le vice-président Andri Silberschmidt et a franchi un premier obstacle durant la session d'été, et ce malgré l'opposition du Conseil fédéral. La prochaine étape consiste à soumettre le projet de loi à la commission compétente du Conseil des États, puis cela sera au Conseil national de se prononcer.

10 Assemblée fédérale (Chambres réunies)

Tribunal fédéral. Élection d'un juge suppléant

N'ayant reçu que peu de candidatures adéquates, la commission a décidé, sur proposition de sa sous-commission, de mettre à nouveau au concours le poste de juge suppléant de langue principale italienne en vue d'une élection lors de la session d'automne.

Tribunal fédéral. Élection de trois juges ordinaires

L'Assemblée fédérale a élu Sandra Wohlhauser (PS, f), Patrick Guidon (UDC, d) et Christian Josi (UDC, d) juges ordinaires au Tribunal fédéral, en remplacement de Fabienne Hohl, Monique Jametti, de Nicolas von Werdt, qui prendra leur retraite le 31 décembre 2024.

Les trois personnes recommandées disposent d'une solide formation juridique et travaillent actuellement comme juges dans des tribunaux cantonaux.

11 Interventions du groupe RL

24.3528 Po. Groupe RL (*Orateur : CN Simon Michel*). **Valeur des accords bilatéraux pour la Suisse**

Texte

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner et de présenter un rapport sur les conséquences à moyen et long terme pour la Suisse de la suppression progressive des accords bilatéraux existants. Les effets monétaires sur les recettes fiscales et les assurances sociales doivent également être mis en évidence. Les accords d'accès au marché, mais aussi les accords de coopération importants, doivent notamment être pris en compte. Le Conseil fédéral est en outre invité à mettre en évidence les chances et les risques liés à la stabilisation et au développement des accords bilatéraux (Bilatérales III).

Développement

En 2015, deux instituts de recherche indépendants, BAKBASEL et Ecoplan, ont analysé, sur mandat du Conseil fédéral, les conséquences macroéconomiques d'une suppression des accords bilatéraux I. Les études ont montré qu'une telle suppression entraînerait une croissance économique nettement plus faible en Suisse. Le contingentement de l'immigration réduirait l'offre de travail et augmenterait les coûts de recrutement de la main-

d'œuvre. La suppression des autres accords d'accès au marché entraînerait de nouvelles barrières commerciales et limiterait l'accès au marché. La compétitivité suisse s'en trouverait détériorée, ce qui aurait des répercussions négatives sur le commerce extérieur et freinerait la concurrence intérieure. À cela s'ajouteraient des pertes en matière de sécurité juridique et la diminution de l'attractivité de la place économique.

Depuis la publication des deux études en 2015, les contextes ont fortement évolué pour la Suisse, qui est une nation exportatrice, rappelons-le. Le protectionnisme croissant dans le monde entier, la course aux subventions dans la politique industrielle, l'interruption des chaînes d'approvisionnement, la pandémie, la pénurie d'électricité en Europe, les tensions géopolitiques entre les États-Unis et la Chine ainsi que la guerre d'agression russe contre l'Ukraine et la guerre au Proche-Orient sont autant de thèmes qui représentent des défis majeurs pour une nation exportatrice comme la Suisse. C'est pourquoi il est nécessaire que le Conseil fédéral fasse rédiger une étude actualisée sur les conséquences macroéconomiques de la voie bilatérale en tenant compte des derniers développements internationaux.

24.3704 Po. Groupe RL (Orateur : CN Alex Farinelli). Les nouvelles dépenses doivent être financées en contrepartie

Texte

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur les mesures de contre-financement des projets coûteux. Ce rapport doit montrer les possibilités d'élaborer des solutions durables et à long terme afin de désamorcer la problématique des dépenses et à stabiliser ainsi durablement le budget de la Confédération. Le Conseil fédéral doit notamment examiner si les projets coûteux (lois ou initiatives) doivent impérativement faire l'objet d'un contre-financement clair, où se situe un seuil approprié et à quel moment un tel examen a un sens.

Développement

Les dépenses fédérales ne cessent de croître. Afin de freiner cette croissance et de respecter le frein à l'endettement, l'intégration d'un financement compensatoire dans les projets doit être examinée. Cela permettrait, d'une part, d'endiguer de manière préventive les nouvelles demandes de dépenses et de fixer des priorités pour toutes nouvelles dépenses. D'autre part, le Parlement et les Suissesses et les Suisses doivent pouvoir se prononcer sur des projets coûteux, notamment ceux qui entraînent une baisse considérable des recettes pour la Confédération, en connaissant le contre-financement et ses conséquences. Cela contribuerait largement à promouvoir la compréhension de la politique financière.

Le moment où l'information sur le financement compensatoire est donnée dans la phase d'élaboration d'un projet législatif (mandat législatif, planification du projet, conception de la norme, etc.) est décisif pour qu'elle puisse déployer un maximum d'effets. La réglementation du financement des coûts liés à l'accomplissement de nouvelles tâches de la Confédération doit en outre être conçue de manière efficace afin de pouvoir y déployer ses effets. Le rapport doit élaborer des critères clairs sur la manière dont un financement compensatoire devrait être divulgué. Par exemple, les « efforts d'économie » ne constituent pas une contrepartie concrète et une telle déclaration abstraite ne serait probablement pas efficace.

Il est en outre important que le Conseil fédéral aborde plus clairement le financement des coûts des projets de loi dans ses messages et ses rapports. Il convient d'examiner si, par exemple, les analyses d'impact de la réglementation déploient pleinement leurs effets, si le Conseil fédéral voit des possibilités d'amélioration dans ce domaine et si, par exemple, une précision de l'art. 141, al. 2, let. f, LParl est indiquée. Enfin, le Conseil fédéral doit examiner si la validité des initiatives populaires doit être soumise à la condition que le texte de l'initiative ou son annexe règle le financement des coûts.

12 Votes finaux

Les Chambres fédérales ont clôturé vendredi la session d'été par les votes finaux. 14 projets ont été mis sous toit par le Parlement :

- par 198 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et par 44 voix contre 0 et 1 abstention (Conseil des États), des modifications du Code civil visant à protéger les mineurs contre les mariages forcés et les mariages dits « d'été ». Désormais, les tribunaux peuvent déclarer nuls les mariages jusqu'aux 25 ans de l'un des conjoints mineurs ;
- par 132 voix contre 66 et 0 abstention (Conseil national) et 33 voix contre 9 et 3 abstentions (Conseil des États), modifications de la loi sur les étrangers. Ainsi les victimes étrangères de violences domestiques et leurs enfants seront considérées comme des cas de rigueur et de ne pas perdre ainsi leur autorisation de séjour lorsqu'elles mettent fin à une relation violente ;
- par 135 voix contre 63 et 0 abstention (Conseil national) et 41 voix contre 3 et 1 abstention (Conseil des États), modifications du droit pénal des mineurs. Désormais, les jeunes qui ont commis un meurtre après leur 16e anniversaire alors qu'ils étaient mineurs peuvent être internés en dernier recours ;
- par 198 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et 45 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), adaptation de la loi sur l'assurance maladie. Elle permet d'inclure les assurés résidant à l'étranger dans la compensation des risques entre les caisses. Sont notamment concernés les frontaliers et les frontalières ;
- par 197 voix contre 0 et une abstention (Conseil national) et 45 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), modifications de la loi sur l'assurance chômage. Le système de bonus-malus pour les caisses de chômage est adapté et il y a entre autres plus de possibilités de participer à des stages professionnels ;
- par 196 voix contre 1 et 1 abstention (Conseil national) et 45 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), avenant à la convention contre les doubles impositions avec la France. Cette décision règle l'imposition du télétravail des frontaliers et frontalières du pays voisin ;
- par 195 voix contre 1 et 0 abstention (Conseil national) et 45 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), bases légales pour l'imposition des revenus des frontaliers travaillant en home office. La loi ne fixe qu'un cadre, les accords internationaux avec les États de résidence des personnes concernées sont décisifs ;
- par 198 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et 45 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), adaptation des bases légales pour la société de financement du développement Sifem de la Confédération, qui existe depuis treize ans. Aujourd'hui, elle n'est mentionnée que dans une ordonnance ;
- par 198 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et 45 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), nouvelles réglementations pour le transport transfrontalier de marchandises par la route. La révision de la loi sur l'admission des transporteurs routiers a été motivée par les nouvelles réglementations de l'UE ;
- par 132 voix contre 65 et une abstention (Conseil national) et 44 voix contre 1 et 0 abstention (Conseil des États), une modification de la loi sur les allocations pour perte de gain. Les membres de l'armée ainsi

que les personnes effectuant un service de protection civile ou un service civil pourront ainsi déposer leurs demandes d'allocations pour perte de gain sous forme numérique à partir de 2026 ;

– par 145 voix contre 45 et 7 abstentions (Conseil national) et 44 voix contre 1 et 0 abstention (Conseil des États), modifications de la convention contre les doubles impositions avec la Slovénie. Les normes minimales de l'OCDE issues du projet Beps (Base Erosion and Profit Shifting) sont ainsi mises en œuvre :

– par 195 voix contre 3 et 0 abstention (Conseil national) et 45 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), l'échange de données sur les personnes interdites de jeu dans le domaine des jeux d'argent entre la Suisse et le Liechtenstein :

– par 197 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et 44 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), modification du Code civil. Elle donne plus de liberté aux fonds de bienfaisance patronaux pour l'octroi de prestations en matière de prévention ;

– par 197 voix contre 1 et 0 abstention (Conseil national) et 45 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), adaptation du règlement du Parlement. Ainsi, les retransmissions directes des débats des Chambres fédérales devront désormais être sous-titrées en direct afin que les personnes malentendantes puissent les suivre.

Pas de modification du Code pénal

Le Conseil national n'a pas réussi à modifier le Code pénal afin d'adapter les dispositions relatives aux personnes internées. La Chambre haute a rejeté le projet par 69 voix contre 129, le Conseil des États a en revanche dit oui par 41 voix contre 3. L'adaptation aurait notamment permis aux internés en milieu fermé de ne plus partir en vacances sans être accompagnés.

À l'exception des modifications de l'ordonnance du Parlement, toutes les décisions sont soumises au référendum facultatif. Jusqu'à présent, aucun référendum n'a été lancé sur l'un des projets.